

DROIT DES CONCESSIONS ET DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Comment externaliser ses services publics

Public concerné :

Chef de service, agent technique ou administratif, juristes ou non juristes amenés à intervenir dans les procédures de délégations de service public

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les notions fondamentales des délégations de service public, connaître et choisir la procédure de passation opportune.
- Sécuriser juridiquement la passation des délégations de service public
- Acquérir une culture du droit des concessions et des délégations de service public

Pré-requis :

Connaissance de base des délégations de service public / des marchés publics.
Formation destinée aux stagiaires non-juristes ayant appris « sur le tas ».

Durée de la formation et modalités d'organisation :

- 1 journée (7 heures)
- 8 personnes maximum par session

Délai de prévenance :

- 2 semaines avant la date de la formation en distanciel.
- 2 mois pour une formation en INTRA (nous contactez en cas de besoin urgent)

Tarif (TVA inclus) :

- Formation en DISTANCIEL : 850€ net de TVA / pers
- Pour une formation en INTRA, contactez-nous afin d'obtenir un devis

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cours illustré sur support Power Point

Profil du formateur :

Nos formateurs sont des cadres ou ex cadres de l'administration en tant que responsable d'un service des marchés publics (DESS avec plus de 10 ans d'expériences).

Modalités d'évaluation :

En fin de formation quizz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et un questionnaire d'évaluation/satisfaction. Une attestation de participation est remise en fin de session

Moyens techniques :

- Formation en présentiel : la salle utilisée doit être équipée d'un rétroprojecteur ainsi que d'une connexion internet
- Formation en distanciel : l'outil de visio est google meet

Cette formation vous intéresse ?

Contactez-nous :

Tel : 03.73.61.02.04

Courriel : j.andre@mpconsultant

Contenu de la formation :

INTRODUCTION

- Tour de table pour connaître les attentes des participants

LES ORGANES INTERVENANT DANS LA PROCÉDURE

- L'élaboration du rapport de présentation par les services de la collectivité
- Les avis de la Commission consultative des services publics locaux et du Comité technique
- La délibération sur le principe de la délégation de service public

LES MODALITÉS DE PUBLICITÉ

- Quelles sont les procédures de passation d'un contrat de concession ?
- Comment estimer la valeur d'un contrat de concession ?
- Le contenu de la négociation

LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

- La dématérialisation de l'accès des documents de la consultation
- Le règlement de la consultation
- Le cahier des charges

LA SÉLECTION DES CANDIDATURES

- Les interdictions de soumissionner
- Les conditions d'aptitude et de capacité
- L'examen des candidatures par la Commission de délégation de service public

L'ANALYSE DES OFFRES

- L'élimination des offres inappropriées et non conformes
- La détermination et la hiérarchisation des critères
- Le rapport de la Commission de délégation de service public

PHASES ET MÉTHODOLOGIE DE LA NÉGOCIATION

- Principes directeurs de la négociation
- La procédure de négociation
- L'avis de concession

LE CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET ULTIMES MESURES DE PUBLICITÉ

- La saisine de l'assemblée délibérante, la signature de la convention et sa transmission au Préfet
- L'information des candidats évincés
- La publication d'un avis d'attribution et la communication des données essentielles

REDEVANCES, RÉMUNÉRATION ET DROITS RÉELS

- La redevance d'occupation du domaine public et les redevances de participation
- Les tarifs à la charge des usagers du service public
- L'attribution de droits réels

CONCLUSION

- Quizz d'évaluation des acquis et de satisfaction